

Le Goéland

Journal municipal de Saint-Siméon



Finalement, l'hiver a tiré sa révérence et le printemps est bel et bien installé parmi nous.

Après s'être débarrassée de son lourd manteau blanc, la nature reprend vie pour le bonheur de tous. Durant le mois de mai, les travaux publics s'activent à ouvrir et à faire l'entretien des parcs et lieux publics extérieurs pour la saison estivale.

Le 3 juin prochain aura lieu la 17^e édition de la Fête des voisins partout à travers le Québec. La Municipalité de Saint-Siméon est heureuse d'encourager sa population et ses organismes locaux à profiter de cette occasion pour organiser une activité festive afin d'y réunir leur voisinage en toute convivialité. À cet effet, Saint-Siméon s'engage à vous accompagner dans la tenue de votre activité en vous offrant un soutien financier de 200 \$, permettant de faciliter l'organisation de votre fête citoyenne. [Vous trouverez plus de détails à l'intérieur du journal.](#)

En ce début de printemps, plusieurs d'entre vous entreprendront des travaux de rénovation et de construction. Que ce soit la réfection d'une toiture, la construction d'un cabanon ou d'un patio ou autres, je tiens à vous rappeler qu'il est important de se procurer un permis à cet effet à la municipalité auprès de l'inspectrice en bâtiment. Obtenir un permis auprès de celle-ci permet de ne pas contrevenir aux règlements d'urbanisme en vigueur sur notre territoire.

Comme plusieurs d'entre vous ont pu le constater, le projet de 24 logements a débuté et se poursuivra jusqu'en mai de l'an prochain. Afin d'assurer le bon déroulement du chantier et la sécurité des citoyens, une section de la 1^{re} Avenue sera fermée à la circulation pendant les quarts de travail, du lundi matin au jeudi soir.

Depuis le début du mois de mai, des travaux de resurfaçage avec la niveleuse ont débuté dans nos routes secondaires de gravier. Ces travaux se poursuivront selon la météo durant tout le mois de mai. Je tiens à rappeler que ces travaux ne peuvent pas être faits pendant la période de dégel et que la surface des routes doit être sèche. C'est pour cette raison que l'on ne peut intervenir en avril durant la période de dégel. Je tiens à remercier les résidents des secteurs concernés pour leur compréhension de cette problématique qui revient chaque année durant cette période.

Le 20 mai prochain, il y aura la journée du grand ménage de la Municipalité ainsi qu'une distribution d'arbres. Les gens seront invités à nettoyer leur secteur durant la semaine qui précède cette journée. Des gants et des sacs seront disponibles au bureau municipal pour ceux qui désirent s'en procurer. Il y aura également la semaine suivante, le 23 mai, une collecte de gros objets. [Vous trouverez les détails de ces activités à l'intérieur du journal.](#)

Lors d'un forum en développement social qui se tenait le 20 avril dernier à Caplan, un portrait socioéconomique des municipalités de la MRC a été présenté par le département de santé publique de la Gaspésie. Ce portrait de l'indice de vitalité économique de nos communautés tenait compte de trois (3) critères, soit le revenu total médian des 18 ans et plus, le taux de travailleurs de 25-64 ans ainsi que le taux de l'accroissement annuel moyen de la population sur cinq (5) ans. Saint-Siméon est sortie en tête de liste avec un indice de vitalité économique supérieur aux autres parmi les 13 municipalités de la MRC Bonaventure.

Au plaisir de se reparler lors d'une prochaine parution.

Denis Gauthier,
Maire

LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2023

Monsieur le maire a procédé à la lecture de la correspondance reçue de la Coalition des Gaspésiens pour le retour du train de passagers de VIA Rail.

Une contribution financière a été accordée au Club Lions de Paspébiac comme soutien à l'organisation de la Fête de la pêche destinée aux enfants de 6 à 18 ans et prévue les 3 et 4 juin 2023 au Domaine du lac Alain et l'adhésion de la Municipalité à titre de membre de la CRÉGÎM pour l'année 2023 a été renouvelée.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le Règlement numéro 512-23, régissant la démolition d'immeubles.

Ce Règlement a pour objet et conséquence d'adopter les normes et les dispositions relatives à la démolition d'immeubles ce, tel que décrit aux articles 148.0.2 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Il y a eu ADOPTION du projet de Règlement numéro 512-23, régissant la démolition d'immeubles.

Il a été RÉSOLU :

- que monsieur Richard Bourdages soit désigné à titre de maire suppléant de la Municipalité de Saint-Siméon à compter du 6 mars 2023 jusqu'au 6 novembre 2023.
- que la Municipalité de Saint-Siméon s'oppose au redécoupage des circonscriptions électorales fédérales dans l'Est-du-Québec et demande le maintien intégral des circonscriptions électorales fédérales actuelles dans l'Est-du-Québec.
- que la Municipalité de Saint-Siméon accepte l'inscription de monsieur Jean-Benoît Roy au programme de formation Pompier 1 ainsi que l'offre de service soumise par monsieur David Thibault, instructeur en sécurité incendie, pour offrir le cours Pompier 1.
- d'adopter les modifications apportées aux règles et modalités de l'Aire de détente pour la saison estivale 2023.

→ de mandater Les Puits Artésiens Deschênes Inc. pour les services professionnels visant l'aménagement d'un puits d'eau potable dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air. Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 22 février 2023, au montant de 11 135 \$, taxes en sus.

→ que la Municipalité de Saint-Siméon demande au gouvernement fédéral ainsi qu'à VIA Rail de reprendre le service de transport ferroviaire des passagers entre Matapédia et New Carlisle dès 2023.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

Monsieur le maire a procédé à la lecture des correspondances reçues :

- de l'Association des directeurs municipaux du Québec annonçant une tolérance administrative accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant la transmission du rapport financier 2022 et reportant la date limite du 15 mai au 15 juin 2023.
- de l'Association forestière de la Gaspésie (AFG) invitant la Municipalité à commander de jeunes plants d'arbres dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts 2023.
- du ministère de la Sécurité publique informant la Municipalité de la mise en ligne d'une capsule informative visant à améliorer la compréhension de la facturation aux municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.
- de la Fédération québécoise des municipalités informant la Municipalité qu'une entente est survenue entre les gouvernements du Québec et du Canada pour reporter au 31 décembre 2024 la date limite pour la réalisation des projets financés en tout ou en partie par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution Québec (TECQ).
- du Collège Durocher Saint-Lambert invitant monsieur le maire, Denis Gauthier, à assister au concert Le temps est bon! qui aura lieu le 7 mai 2023 à la Maison Symphonique.

L'ADHÉSION de la Municipalité à titre de membre du Conseil de l'Eau Gaspésie Sud (CEGS) pour l'année financière 2023-2024.

Il a été RÉSOLU :

- d'abroger la résolution numéro 2022-07-04-10.
- d'approuver la dépense, d'un montant de 20 697,80 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un balai tasseur à déploiement central.
- de mandater Les Puits Artésiens Deschênes Inc. pour les essais de pompage (courte et longue durée) dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air. Ce mandat est donné selon les termes de l'estimé soumis le 15 mars 2023, au montant de 7 000 \$, taxes en sus.
- que la Municipalité de Saint-Siméon dépose une demande d'aide financière de 5 000 \$ à la MRC de Bonaventure dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet Festivals et événements.
- que la Municipalité de Saint-Siméon autorise les participants de la 16^e édition du Pèlerinage Terre et Mer, Gaspésie-Les Îles, à circuler sur le territoire de la Municipalité les 25 et 26 juin 2023.
- d'accepter l'échange du tracteur neuf Wacker Neuson WL32, acheté en décembre 2021, contre un tracteur neuf Wacker Neuson WL38, livré en juillet 2022, tel que proposé par Unoria Coopérative – Division machinerie Rimouski le 28 février 2023, au montant de 0 \$.

Une DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE a été accordée pour le lot 5 595 522 du cadastre du Québec (209, boulevard Perron Ouest) :

Le propriétaire veut construire un garage isolé ayant 3,66 m de hauteur de murs, alors que le règlement de zonage permet une hauteur de murs d'au plus 3 m.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure relative au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'application de la disposition concernée a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE le terrain et le garage projeté sont très loin du boulevard Perron, donc peu visible;

CONSIDÉRANT QUE d'autres demandes de dérogations mineures similaires ont été acceptées par le passé;

ET compte tenu de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme donné le 22 février 2023.

Une DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE a été accordée pour le lot 5 595 875 du cadastre du Québec (173, boulevard Perron Est) :

Le propriétaire veut construire un garage isolé ayant 3,66 m de hauteur de murs, alors que le règlement de zonage permet une hauteur de murs d'au plus 3 m.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure relative au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'application de la disposition concernée a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain et le garage projeté sont très loin du boulevard Perron, donc peu visible;

CONSIDÉRANT QUE d'autres demandes de dérogations mineures similaires ont été acceptées par le passé;

ET compte tenu de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme donné le 22 février 2023.

Il y a eu ADOPTION du Règlement numéro 512-23, régissant la démolition d'immeubles

Prenez note que les procès-verbaux de ces séances de même que les règlements adoptés se retrouvent sur le site Internet de la Municipalité.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Où : Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

Quand :

- 6 juin
- 3 juillet
- 14 août
- 11 septembre
- 2 octobre
- 6 novembre
- 4 décembre

Heure : 19 h 30

QUE ce Règlement a pour objet et conséquence d'adopter les normes et les dispositions relatives à la démolition d'immeubles ce, tel que décrit aux articles 148.0.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1)

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 24 avril 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Siméon, le 11 mai 2023.

Nathalie Arsenault
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

REPORT DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUIN 2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux contribuables de Saint-Siméon que lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} mai 2023 :

QUE la date de la séance ordinaire du mois de juin, prévue pour le 5 juin 2023, est modifiée et reportée au mardi 6 juin 2023.

QUE cette séance se tiendra au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier et débutera à 19 h 30.

Donné à Saint-Siméon, le 11 mai 2023.

Nathalie Arsenault
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 512-23

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Siméon a adopté, à sa réunion du 3 avril 2023, le Règlement numéro 512-23, régissant la démolition d'immeubles;

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 515-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-09-2 « RÈGLEMENT DE ZONAGE ».

À TOUTES LES PERSONNES HABILÉS À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 515-23.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2023-05-01-13, lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023, du 1^{er} projet de Règlement numéro 515-23, modifiant le Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Siméon, tiendra une assemblée publique de consultation le 6 juin 2023 à compter de 19 heures au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier, ce, en conformité avec la Loi;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet;

QUE ce projet de Règlement a pour objets et conséquences de modifier la classe d'usage 57 « Bars et boîtes de nuit », de modifier et remplacer la classe d'usage 58 « Établissement à caractère érotique » existant par la classe d'usage 58 « Hébergement » et d'abroger la classe d'usage 59 « Hébergement ». En plus des modifications relatives aux classes d'hébergement, des dispositions relatives aux résidences de tourisme y sont également intégrées;

QUE ce projet de Règlement vise les personnes habiles à voter de la zone concernée 1-F, 2-F, 3-F, 4-F 5-AF, 6-A, 7-V, 8-A, 9-AF, 10-A, 11-AF, 12-RU, 13-RU, 14-RU, 15-A, 16-A, 18-A, 19-AF, 22-M, 24-V, 25-M, 26-M, 27-P, 30-M et 36-M, ainsi que des zones contiguës suivantes : 17-RU, 20-RE, 23-C, 28-RE, 29-L, 31-RE, 32-RE, 33-I, 34-I, 35-RE, 37-C et 38-RE;

QUE le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce projet de Règlement, peut être consulté au bureau de la municipalité de Saint-Siméon, aux heures ordinaires de bureau;

QUE ce projet de Règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce 1^{er} projet de Règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau et sur le site web de la Municipalité de Saint-Siméon au <http://www.stsimeon.ca/avis-publics>.

Donné à Saint-Siméon, le 11 mai 2023.

Nathalie Arsenault
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 516-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-09-2 « RÈGLEMENT DE ZONAGE ».

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 516-23.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2023-05-01-15, lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023, du 1^{er} projet de Règlement numéro 516-23, modifiant le Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Siméon, tiendra une assemblée publique de consultation le 6 juin 2023 à compter de 19 heures au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier, ce, en conformité avec la Loi;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet;

QUE ce 1^{er} projet de Règlement a pour objets et conséquences d'abroger la hauteur maximale des murs que l'on retrouve aux articles 74 (Garage isolé)

et 79 (Cabanon ou remise) de la Section 13 « Implantation de bâtiments accessoires », et de mettre à jour les dispositions du Code civil;

QUE ce projet de Règlement vise les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Siméon;

QUE le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce projet de Règlement, peut être consulté au bureau de la municipalité de Saint-Siméon, aux heures ordinaires de bureau;

QUE ce projet de Règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce 1^{er} projet de Règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau et sur le site web de la Municipalité de Saint-Siméon au <http://www.stsimeon.ca/avis-publics>.

Donné à Saint-Siméon, le 11 mai 2023.

Nathalie Arsenault
Directrice générale et greffière-trésorière

CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Le printemps est parmi nous, nous profitons des belles journées ensoleillées pour travailler à l'extérieur et prendre du grand air.

La partie de cartes du 23 mars fut un succès, très belle participation, la bonne humeur était au rendez-vous. Plusieurs cadeaux ont été tirés, le Club remercie les commanditaires soit : Ferme Bourdages, Dépanneur Beau-Soir, Firmin Cavanagh et Doris Poirier.

Les activités du Club tirent à leur fin pour cette année puisque les vacances approchent. Afin de terminer la saison en beauté, à la demande de plusieurs personnes, nous aurons une journée récréative le samedi 27 mai à la salle municipale : partie de cartes en après-midi suivi du souper pot luck, c'est-à-dire que chacun apporte un plat de son choix et les cartes continuent après souper. Bienvenue à tous les membres. Vous aurez plus d'informations par le réseau téléphonique.

Je vous souhaite d'agréables vacances, profitez-en bien et au plaisir de se revoir à l'automne.

Lina Bourdages,
Secrétaire

CAMP DE L'ÎLE AUX PIPIANES

L'été arrive à grands pas et nous sommes dans la planification de la saison du Camp de l'Île aux Pipianes qui débutera le 26 juin prochain.

Comme l'an dernier, il n'y aura pas de soirée d'inscription. **Les inscriptions se feront par courriel ou par la poste.** Le formulaire sera accessible via le site Internet de la Municipalité de Saint-Siméon **entre le 24 mai (18 h) et le 30 mai 2022 (16 h).**

Seules les inscriptions à la semaine seront acceptées. Lors de la période d'inscriptions, nous vous demandons de bien vouloir compléter chacune des sections incluses dans la trousse d'inscription et de nous les retourner dûment complétées.

Après le 30 mai, s'il reste des disponibilités, les formulaires pourront vous être envoyés par courriel. Vous devrez nous en faire la demande par courriel via l'adresse suivante : campdejour@stsimeon.ca.

Dès le 26 juin, s'il reste des disponibilités, les inscriptions devront être prises sur place. Encore cette année, il sera obligatoire de téléphoner au 418 534-4057 avant de vous rendre sur les lieux, et ce, dans le but de vérifier les disponibilités.

Pour toute information d'ici le 26 juin, vous pouvez communiquer avec nous par courriel via le campdejour@stsimeon.ca.

Vous pouvez aussi vous abonner à notre page Facebook pour être informés des derniers développements et nous suivre tout au long de l'été.

Une belle équipe dynamique vous attend pour la saison 2023 !

On a bien hâte de vous accueillir,

Le comité du Camp de l'Île aux Pipianes



CORVÉE DE NETTOYAGE

Du 14 au 20 mai, le Conseil municipal vous invite à participer à la corvée de nettoyage annuelle.

Nous vous invitons à collaborer à embellir notre Municipalité en ramassant les déchets près de chez vous et aux abords des rues et routes de votre secteur.

À tous ceux et celles qui désirent participer, des gants et des sacs à ordures sont disponibles au bureau municipal.

Aussi, **le samedi 20 mai**, nous vous invitons à vous joindre à l'équipe municipale pour un dernier tour de la Municipalité afin de s'assurer que tous les déchets aux abords des routes soient ramassés.

**Le lieu de rencontre sera au garage municipal
(300, rue Alexis-Poirier)
à 8 h 30.**

Il y aura également un tirage de prix pour ceux et celles qui auront participé. Entre le 14 et le 19 mai, nous vous invitons à prendre un autoportrait photographique (selfie) de vous et votre collecte et à le publiciser sous la publication Facebook de l'événement.

Merci de contribuer à rendre notre municipalité plus propre avant la belle saison!

☒ **De plus, à l'occasion du mois de l'arbre et des forêts 2023, il y aura distribution de jeunes plants d'arbres, entre 8 h 30 et 11 h 30.**



CUEILLETTE DE GROS OBJETS

Le **23 mai** prochain, l'équipe des travaux publics procédera à une cueillette de gros objets.

- ➔ Tous les objets devront être déposés le long de la route **au plus tard à sept (7) heures**.
- ➔ Nous vous demandons de **démêler vos matériaux ferreux et non-ferreux**.

Sont considérés comme étant de gros objets :

- Appareils électriques
- Ameublements
- Pneus d'automobile et/ou camionnette **SANS JANTE**
- Fer

Les objets suivants ne seront pas ramassés :

- Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Pièces automobiles
- Peinture
- Déchets domestiques

Merci de votre habituelle collaboration.

Prenez note qu'en tout temps vous pouvez déposer du **fer ou de la **peinture** dans les bacs situés dans la cour du garage municipal.*

COLLECTE DES ORDURES

Concernant la collecte régulière des ordures, prenez note que l'horaire estival est débuté depuis le **1^{er} mai**. Les ordures sont donc ramassées chaque lundi, et ce, jusqu'au 2 octobre prochain.

Le calendrier des collectes a été publié dans l'édition du Goéland « Spécial des Fêtes 2022 », publié le 20 décembre 2022. Il est également disponible sur le site Internet de la Municipalité, à l'onglet « Services municipaux / Matières résiduelles et recyclage ».

FÊTES DES VOISINS



LA 17^e ÉDITION DE LA FÊTE DES VOISINS EST LANCÉE, RENDEZ-VOUS LE 3 JUIN 2023 !

Le 3 juin prochain aura lieu la 17^e édition de la Fête des voisins propulsée sur tout le territoire québécois par Espace MUNI. La Municipalité de Saint-Siméon est heureuse d'encourager sa population et ses organismes locaux à profiter de cette occasion pour organiser une activité festive afin d'y réunir leur voisinage en toute convivialité.

En participant à la Fête des voisins, la Municipalité cherche à susciter la création de liens de solidarité entre les voisines et les voisins sur son territoire et ainsi agir en faveur de la vitalité de son milieu de vie. Il est observable, dans les collectivités qui prennent part à cet événement, que la tenue de fêtes de voisinage favorise l'entraide, l'inclusion, un sentiment accru de sécurité et d'appartenance à son milieu de même que le rapprochement des personnes de toutes les générations.

À titre d'ambassadrice de la Fête des voisins, Saint-Siméon s'engage à vous accompagner dans la tenue de votre activité en vous offrant un soutien financier de 200 \$, permettant de faciliter l'organisation de votre fête citoyenne.

Que ce soit lors d'un 5 à 7, d'une activité sportive ou autour d'un repas, la Fête des voisins permet aux gens d'un même quartier de développer des liens entre eux. Le concept est simple : ce sont les citoyennes et citoyens eux-mêmes qui organisent une fête à leur image dans leur voisinage.

Afin de démontrer leur appui à cette initiative, les personnes intéressées à organiser une Fête des voisins pendant cette première fin de semaine de juin sont invitées à contacter la Municipalité afin de recevoir leur financement.

NOUVEAU COMMERCE À SAINT-SIMÉON

Ouverture de la serre des Jardins Arbor & Flora.

Plants de tomates, de piments, petits fruits et autres surprises. Venez à partir du 1^{er} juin découvrir de nouvelles saveurs.

☒ Au 239, 2^e rang Est à Saint-Siméon.

Marie-Claude & Olga Roy

RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

Dans le cadre de la semaine de l'action bénévole 2023 qui se déroulait du 16 au 22 avril dernier, la Municipalité de Saint-Siméon a tenu à remercier tous les bénévoles qui œuvrent sur son territoire lors d'une soirée reconnaissance des bénévoles. Cette soirée s'est déroulée sous la forme d'un 5 à 7 et a réuni plus de 80 bénévoles.

Lors de cette soirée, un organisme de notre milieu a été reconnu comme organisme de l'année pour son implication au sein de notre communauté. En ce sens, le **Tournoi de pêche** s'est mérité ce titre pour son engagement pour la tenue du festival de la pêche depuis plus de 58 ans cette année.



Au nom du conseil municipal, je tiens à remercier, Christian Poirier, président, et toute son équipe pour leur travail au cours des dernières années et pour, nous l'espérons, les années à venir.

Je tiens à rappeler que la reconnaissance de nos bénévoles est importante, car l'action bénévole est un mouvement, une propulsion de gestes portés par des personnes qui ont pour objectif commun d'alimenter des collectivités où l'entraide et la solidarité rayonnent.

Encore une fois. mille mercis.

Denis Gauthier,
Maire

PROCHAINES PARUTIONS

À titre informatif, voici les dates relatives aux prochaines parutions du journal. Les articles doivent être reçus au plus tard aux dates ci-dessous, à **16 heures**.

Vos articles peuvent être acheminés par courriel à administration@stsimeon.ca ou être déposés au bureau municipal.

Prenez note que tout retard pourrait occasionner la non-parution de votre article.

Dates de tombée

- 1^{er} juin 2023

Mise à la poste

- 15 juin 2023

Le choix d'une qualité de vie

Volume 6, numéro 3
Mai 2023

Publié le 11 mai 2023